

Ministère chargé de la mer et des transports



CERTIFICAT D'APTITUDE PHYSIQUE DES CANDIDATS

AU TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR (Décret n° 2007-1167 du 2 août 2007 modifié, Arrêté du 28 septembre 2007 modifié)

Le présent certificat doit être établi depuis moins de six mois à la date de dépôt du dossier. Le candidat et le médecin consultant prennent connaissance des dispositions réglementaires figurant au dos

Réservé au médecin consultant	Réservé au candidat
Je soussigné(e), docteur en médecine, STEFANI Thomas	Mme M M. Nom: VERNEAU Prénom: Eugénie
Certifie avoir examiné ce jour Nom: VERNEAU Prénom: Eugene Je déclare que l'intéressé(e):	Né(e) le 22/01/98 A Paris 14º arr Adresse: 7 rue de la Chia
r satisfait □ ne satisfait pas □ satisfait sous réserve(s)* aux conditions d'aptitude physique requises par les textes en vigueur. * Si cette case est cochée, les réserves ci-dessous seront reportées sur le titre de conduite	 déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires concernant les conditions d'aptitude physique requises pour se présenter à l'examen pour l'obtention du permis.
 1. Port d'une correction optique et paire de verres correcteurs de rechange. 2. Port d'une prothèse auditive. 3. Port d'une prothèse de membre fonctionnellement satisfaisante. 4. Adaptation du système de commande du moteur et de la barre pour les handicaps du membre supérieur. 5. Nécessité d'être accompagné d'une tierce personne. 	 s'engage à respecter les prescriptions particulières qui sont reportées sur le permis dans le cas d'une aptitude physique « satisfaisante sous réserve(s) ».
Fait à Plone 1 Rance Le 09/09/2022	Fait à Mayenne Le 12/09/2022
Signature et cachet du médecin consultant Dr Thomas STEFANI Specialiste en Médecine Générale 1 rue chateaubriand 22468 - SUR-RANCE 22468 - SUR-RANCE 22468 - SUR-RANCE 22408 - SUR-RANCE 22408 - SUR-RANCE 22408 - SUR-RANCE	Signature du candidat

Le cas échéant, décision finale du médecin des gens de mer